

LYCEE JEAN PAUL DE ROCCA SERRA
RUE VINCENTELLU D'ISTRIA
BP 140
20538 PORTO VECCHIO CEDEX

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

D) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Voyage à Cannes (transport et hébergement à proximité directe du palais des festivals – sans pension) du 19/05/25 au 23/05/25 pour 9 élèves + 2 professeurs.

TOTAL 11 PERSONNES

IV) Description des fournitures ou prestations :

Ce voyage aura lieu du 19 au 23 Mai 2025 d'une durée de 5 jours et 4 nuits ; il aura pour destination CANNES.

Objectifs du voyage, la découverte :

Approfondir la connaissance de la création cinématographique contemporaine

La prestation portera sur : le transport aérien avec **1 bagage en soute** par personne (Figari-Nice aller/retour **tarif résident**) et les transferts (Nice aéroport/Cannes), l'hébergement (appartements en résidence hôtelière). **Pas de repas prévu.**

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle protection sanitaire Covid ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle devra également prévoir un tarif élève et un tarif enseignant.

Nombre d'élèves de 9 (6 garçons+3 filles) et 2 accompagnateurs, total 11 personnes.

V) A- Contact :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

Le professeur organisateur pourra être contacté par cet intermédiaire.

Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT** et **OBLIGATOIREMENT** sur la plate forme <http://site.aji-france.com/> (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le lundi 4 novembre 2024 à 9 h.

V) B- Contenu des offres : L'offre devra contenir 3 documents : l'acte *d'engagement* selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; la *déclaration sur l'honneur* ci-jointe ; le *descriptif détaillé* de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution mentionnant les tarifs.

VI) Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du produit.....40%
- Qualités des prestations proposées.....10%
- Prix.....50%

VII) Délai de validité des offres : 120 jours.

VIII) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

IX) Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 90 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture.

X) Délai d'exécution: Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications.

XI) Notification : le marché sera notifié au titulaire avant le 20/11/2024.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site www.aji.com

A Porto-Vecchio, le 04-10-2024
Le Proviser, responsable des marchés



A circular stamp from the Lycée Polyvalent de Porto-Vecchio. The text around the perimeter reads "LYCÉE POLYVALENT" at the top and "PORTO-VECCHIO" at the bottom. In the center, it says "Le Proviser". A blue ink signature is written over the stamp.